

Tourrettes-sur-Loup: moins de logements sociaux à bâtir

Au lieu des 142 logements sociaux exigés initialement par la préfecture, la commune a obtenu de n'être obligée d'en construire que 30 d'ici à fin 2019. Un répit en attendant le nouvel objectif 2020-2022

Nous n'aurons finalement que 30 logements sociaux à construire d'ici fin 2019, et pas les 142 de l'objectif qui nous avait été fixé initialement». Le maire de Tourrettes-sur-Loup l'a annoncé lors du dernier conseil municipal. C'est un soulagement pour la municipalité. Ce résultat a été patiemment obtenu par Damien Bagaria, qui a commencé à y œuvrer avant l'arrivée du préfet actuel en 2016.

«A la demande du préfet, j'ai monté un dossier complet que j'ai remis en mai 2017. Le préfet des Alpes-Maritimes l'a validé. Le préfet de région aussi. J'ai été convoqué devant la commission nationale SRU en mars dernier. Nous avons reçu ma décision du ministère ce mois-ci. Il a ramené l'objectif de 142 à 30. On ne paie pas de pénalité cette année et on ne devrait pas en payer non plus l'année prochaine, se réjouit-il.

« Continuer à batailler »

Mais attention, pour 2025, l'objectif reste 380 logements sociaux. Il faudra que mon successeur retourne négocier pour le prochain objectif triennal (2020-2022) et pour le suivant (2022-2025). Cependant, les caractéristiques de la commune, dont le ministère a fina-



Pas de pénalité cette année ni l'année suivante pour Tourrettes-sur-Loup malgré les logements sociaux manquant par rapport aux objectifs imposés au titre de la loi SRU. (Photo François Baille)

lement tenu compte cette fois-ci, seront toujours les mêmes. Donc l'objectif 2025 de 380 logements sociaux devrait être aussi revu à la baisse». Les trois quarts des 3 000 hectares de la commune sont en effet inconstructibles en raison de risques d'incendie, de mouvements de terrain, d'inondation, de zones Natura 2000, de la zone classée des Baous, du relief, etc.

LAURENT QUILICI
lquilici@nicematin.fr

Un emprunt-relais de 400000 euros

Le dernier conseil municipal a aussi adopté à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal. Elle intègre d'abord une réduction de certaines recettes. La hausse de la majoration de la taxe d'habitation présentée en début d'année ne pourra ainsi être prise en compte qu'à compter du budget 2019, soit -109000€. Les recettes foncières devraient par ailleurs être plus modestes que prévu « à cause des délais no-

tariaux », soit -110 000 €.

Par ailleurs, cette décision modificative n°1 intègre des dépenses plus importantes que prévu. Le portail citoyen nécessite 10000 € de plus. Les dépenses prévues pour le réseau multiservices sont en hausse de 30000 € pour fibrer la Bastide des Violettes et les liaisons entre les bâtiments communaux en profitant de l'enfouissement de réseaux par Enedis (ex ERDF). L'installation d'une sirène

Vignons : en cassation ?

Les prochains logements sociaux à voir le jour seront-ils ceux des Vignons ou ceux de la Madeleine ? On devrait le savoir bientôt puisque le délai pour déposer un recours en cassation concernant les Vignons expire ces jours-ci. « Les requérants contre le projet ont déjà été retoqués deux fois », a rappelé le maire.

Pas candidat en 2020

Interrogé par Nice-Matin quand il a parlé de son successeur à propos des logements sociaux, le maire Damien Bagaria a confirmé son intention de ne pas se présenter à nouveau au suffrage des Tourrettes aux municipales de 2020.

d'alarme sur le château-mairie pour se conformer aux exigences de sécurité nécessite quant à elle 20000 € «L'ensemble de ces baisses de recettes et de ces augmentations de dépenses sera compensé par un prêt relais sur le montant de la FCTVA (récupération de la TVA) attendu en 2019 sur les travaux de la salle des fêtes et du centre technique municipal». Un emprunt-relais de 400000 € a été inscrit au budget